



Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes: conclusion d'un accord sur la coopération opérationnelle avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Bruxelles, le 18 juillet 2018

Aujourd'hui, M. Dimitris Avramopoulos, commissaire européen, et M. Oliver Spasovski, ministre de l'intérieur de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, ont paraphé le projet d'accord sur le statut pour une coopération opérationnelle qui permettra à des équipes de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes d'être déployées sur le territoire de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Une fois en vigueur, l'accord autorisera l'Agence à mener des opérations conjointes avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et sur le territoire de celle-ci, en particulier en cas de problèmes migratoires soudains.

M. Dimitris **Avramopoulos**, commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, a déclaré à cette occasion: *«Je tiens à féliciter l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour cette avancée opérationnelle importante dans notre coopération sur le terrain. Cet accord permettra à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes de libérer tout son potentiel, en réagissant promptement aux défis migratoires et en protégeant nos frontières communes. L'accord d'aujourd'hui est le deuxième que nous paraphons, et je nourris l'espoir que les négociations en cours avec les autres partenaires des Balkans occidentaux aboutiront rapidement.»*

La Commission s'est engagée à poursuivre le renforcement du rôle que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes joue dans la protection des frontières de l'UE, y compris par une coopération plus étroite avec les pays voisins de l'UE. Les accords sur le statut comme celui paraphé aujourd'hui avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine renforceront la capacité de l'Agence à agir dans le voisinage immédiat de l'UE, en aidant à mieux gérer la migration irrégulière et en renforçant davantage la sécurité aux frontières extérieures de l'UE.

Une coopération plus étroite entre l'Agence et les partenaires des Balkans occidentaux constitue également un élément central de la [stratégie de la Commission](#) intitulée «Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux», qui met en avant l'avenir européen des Balkans occidentaux et appelle à un renforcement de la coopération stratégique et opérationnelle en matière de gestion des migrations et des frontières.

Prochaines étapes

Le projet d'accord sur le statut paraphé aujourd'hui avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine sera officiellement signé à une date ultérieure, après que les deux parties auront effectué les procédures juridiques nécessaires. L'approbation de l'accord par le Parlement européen est également requise.

Une fois cet accord en vigueur, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sera en mesure d'exercer des activités opérationnelles et de déployer des équipes dans les régions de l'ancienne République yougoslave de Macédoine qui ont des frontières communes avec l'UE, en accord avec les autorités de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et les autorités des États membres de l'UE limitrophes.

Historique du dossier

Dans le cadre de son [mandat renforcé](#) récemment, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes peut réaliser des opérations sur le territoire de pays tiers voisins, sous réserve d'un accord préalable. La Commission a adopté un modèle d'accord sur le statut en novembre 2016 puis a demandé au Conseil un mandat l'autorisant à ouvrir, dans un premier temps, des négociations avec la Serbie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en janvier 2017. Par la suite, la Commission a également reçu des mandats pour négocier des accords avec l'Albanie, le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine.

Le projet d'accord sur le statut paraphé aujourd'hui marque l'aboutissement de la deuxième procédure

de négociation entre l'Union européenne et ses partenaires des Balkans occidentaux, après la conclusion d'un accord avec l'Albanie en [février 2018](#). Un projet d'accord sur le statut avec le Monténégro a été approuvé au niveau technique en avril 2018; par ailleurs, des négociations sont en cours avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine.

Pour de plus amples informations

[Site web](#): L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

[Site web](#): DG Migration et affaires intérieures

IP/18/4567

Personnes de contact pour la presse:

[Natasha BERTAUD](#) (+32 2 296 74 56)

[Tove ERNST](#) (+32 2 298 67 64)

[Markus LAMMERT](#) (+ 32 2 298 04 23)

[Kasia KOLANKO](#) (+ 32 2 296 34 44)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)